ASSEMBLÉE NATIONALE
№ 2392-2005/1/23
document 1 de 2

CRÉ
de la Mauricie
conférence régionale des élus

BILAN DES ACTIVITÉS 2004-2005

Présenté au
Conseil d'administration
le 30 mai 2005

Par Réjean Côté
Directeur général

Agir ensemble

Table des matières

Synthèse 1

Les points de convergence

1. Le gouvernement et les CRÉ 2
2. La CRÉ Mauricie 7
3. Le cadre de gestion du Fonds de développement régional 19
4. Gestion des ressources humaines, matérielles et financières 24
5. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 25
6. Dossiers de concertation 27
7. Les communications 31

Sommaire des totaux 33

Annexe

Engagements financiers de la CRÉ 2004-2005

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

Synthèse

L'exercice 2004-2005 est le premier exercice de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie. Par conséquent, le présent bilan porte principalement sur les activités menées dans un contexte de mise en place de la CRÉ et de sa structure de fonctionnement.

Ce bilan se distingue notamment par l'identification de points de convergence au chapitre des relations entre le gouvernement et les CRÉ, de même qu'en regard de la structure organisationnelle de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, incluant le cadre de gestion du Fonds de développement régional. Ces points de convergence (81) permettent d'illustrer l'arrimage des actions de la CRÉ et la mobilisation qu'elle a réussi à susciter autour de ces actions tout au cours de sa première année d'existence. Ils permettent, en somme, **d'illustrer l'importance de la collaboration et du partenariat que la CRÉ véhicule par son slogan « Agir ensemble ».**

Parmi les faits saillants de ces actions ou activités, il faut noter le resserrement des liens avec le gouvernement du Québec, avec la signature du protocole d'entente et une participation à la Table Québec-Régions, de même qu'avec les autres régions notamment les régions ressources. Sur le plan de la structure organisationnelle, la CRÉ s'est dotée d'une vision et de principes directeurs pour baliser ses interventions. Soulignons que l'approche basée sur les axes transversaux apporte à cette vision une couleur distinctive qui se répercute jusqu'à l'utilisation du Fonds de développement régional (FDR) comme outil servant la réduction des inégalités. Un cadre de gestion du FDR a également été adopté et son application a été favorisé par la mise en place d'un comité de recommandation qui a eu, en cours de route, à évaluer 21 projets. Outre ce comité, la CRÉ a constitué une commission économique régionale et une commission régionale de l'éducation. La commission forestière régionale était, en fin d'exercice, en cours de formation.

La question forestière, sur la lancée de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique et la délégation de gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, a été l'un des grands dossiers de l'année. Par ailleurs, l'année a aussi été celle du Plan quinquennal de développement régional qui a fait l'objet d'une importante consultation à la grandeur de la Mauricie. Ce Plan devrait être finalisé à l'été 2005.

Finalement, la CRÉ a développé sa signature corporative et une image graphique qui ont été reproduites sur plus d'un outil de diffusion et de promotion.

Un bilan qualitatif certes, mais qui se veut mesurable. Ainsi, par cette nouvelle façon de présenter les activités de l'année, il a été possible de témoigner du fait que **dans la très grande majorité des cas, les actions ont été réalisées (73 %), ou encore qu'elles sont, pour un très grand nombre, en cours de réalisation.**

Ce bilan reflète le travail collégial accompli avec les efforts du personnel de la CRÉ et des partenaires. Je vous remercie sincèrement pour ainsi converger vers des actions communes.

Réjean Côté
Directeur général

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
LES POINTS DE CONVERGENCE					
1- LE GOUVERNEMENT ET LES CRÉ					
1er point de convergence: la création des CRÉ dans chacune des régions. La Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elle est l'une des 21 CRÉ instituées en vertu de la loi 34 du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDÉRR), le 1er avril 2004. Ce ministère vient tout juste d'être reconfiguré de telle sorte que les CRÉ se retrouvent reliées au ministère des Affaires municipales et des Régions.	0	0	1	1	
2e point de convergence: la solidarité entre les régions. Par cette loi, le gouvernement a exprimé sa volonté de se diriger vers une nouvelle solidarité entre les régions basées sur des rapports de confiance, de respect, de partenariat, de responsabilisation ainsi que sur l'imputabilité et la subsidiarité (permettant de rapprocher le décideur du citoyen).	0	0	1	1	
3e point de convergence : un protocole d'entente. La mise en place de la CRÉ par le gouvernement du Québec a mis en branle le processus d'une nouvelle gouvernance qui s'est actualisée par la signature d'un protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et les présidents et présidentes de CRÉ, le 14 octobre 2004, lors du Forum des Générations.	0	0	1	1	Cette nouvelle gouvernance repose sur la décentralisation, la régionalisation des services, l'adaptation des normes et programmes gouvernementaux aux particularités régionales et locales et les initiatives de partenariat. Ce protocole a été entériné par le CA de la CRÉ de la Mauricie.
4e point de convergence : la décentralisation. Le gouvernement et les CRÉ conviennent que la décentralisation est un processus qui doit permettre : 1. le renforcement de la démocratie locale pour rapprocher le pouvoir de décision de la population dans les régions; 2. le transfert des responsabilités vers les structures municipales existantes (élus) pour assurer le développement régional, et ce, avec les ressources appropriées et requises pour assumer ces responsabilités dans le temps;					L'actualisation de la démarche est en cours de réalisation au niveau du gouvernement et des CRÉ, notamment à la Table Québec-Régions.

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
3. la livraison de services qui se rapproche le plus près possible des populations; 4. l'établissement d'un pacte fiscal liant la décentralisation des responsabilités et le financement des municipalités; 5. la transparence et l'imputabilité dans les prises de décision et dans la gestion des fonds publics; 6. le recours à une formule sur mesure, adaptée aux particularités locales et régionales pour favoriser le développement économique, social et culturel des territoires; 7. une démarche évolutive et progressive qui s'appuie sur le rythme des partenaires et des milieux ainsi que sur le rythme des ministères et organismes.	0	1	0	1	
5e point de convergence : la régionalisation. Le gouvernement et les CRÉ conviennent que la régionalisation est un processus qui consiste à donner plus d'autonomie et de liberté d'action en région en accordant notamment une marge de manœuvre accrue aux décideurs gouvernementaux présents. Elle se situe dans une optique de services aux citoyens plus efficaces et adaptés aux besoins locaux.	0	1	0	1	
6e point de convergence : l'adaptation des normes et des programmes. Le gouvernement et les CRÉ conviennent que l'adaptation des normes et des programmes est un processus qui doit être compris comme la modulation des interventions, des programmes, des produits ou des services gouvernementaux en fonction des réalités et des spécificités régionales ou locales. Ce concept comprend également toutes les actions qui touchent l'allégement réglementaire ou qui vise à alléger le cadre normatif des programmes en fonction des réalités locales et régionales.	0	0	1	1	Chacune des régions du Québec procède de façon continue à un recensement des mesures irritantes par secteurs d'activités. Le dépôt de ces mesures et des solutions recommandées font déjà l'objet d'un traitement par les ministères concernés.
7e point de convergence : les initiatives de partenariat. Le gouvernement et les CRÉ conviennent que les initiatives de partenariat touchent à plusieurs domaines d'activités et se réalisent de manière asymétrique dans les régions. Ces initiatives font l'objet d'ententes entre le gouvernement et les partenaires concernés. Ce sont les grands projets structurants.	0	0	1	1	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
8e point de convergence : Table Québec-Municipalités. Le gouvernement et les CRÉ conviennent que l'actualisation des mesures reliées à la décentralisation et au pacte fiscal passe principalement par la Table Québec-Municipalités qui regroupe des représentants de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des Municipalités.	0	0	1	1	
9e point de convergence : Table Québec-Régions. Le gouvernement et les CRÉ conviennent que la Table Québec-Régions, qui regroupe tous les présidents et présidentes des CRÉ du Québec, est désignée pour la mise en œuvre du Protocole d'entente et agit comme mécanisme d'interaction, d'échanges et de suivi pour les actions à entreprendre, notamment en ce qui a trait à la mise en place de services en région, aux mesures de régionalisation et à la modulation et à l'adaptation des partenariats.	0	0	1	1	
10e point de convergence : les comités de travail nationaux. En complémentarité avec les travaux de la Table Québec-Régions et de la Table Québec-Municipalités, les participants et participantes, au terme du Forum des Générations, le 14 octobre 04, ont retenu huit initiatives majeures. Le gouvernement a, conséquemment, mis en place, huit comités de travail qui ont le mandat d'élaborer des solutions pour permettre au Québec de relever les deux grands défis que posent l'état des finances publiques et la démographie. Les huit comités de travail se penchent respectivement sur les thèmes suivants : 1- la mise au point d'approches en matière de prévention; 2- la pérennité du réseau de la santé et des services sociaux; 3- le développement de l'école communautaire; 4- le maintien de l'accès à des services éducatifs de qualité; 5- la gestion multipartite du régime québécois d'assurance parentale; 6- la participation des aînés dans la société; 7- la compétitivité des entreprises et l'innovation sociale; 8- la reconnaissance plus rapide des diplômes et des acquis obtenus à l'extérieur du Québec.	0	1	0	1	Plus de 100 personnes des milieux syndical, patronal, communautaire, associatif et de la jeunesse participent aux activités de ces équipes de travail. Leurs travaux ont débuté en janvier 2005 pour s'échelonner, dans la plupart des cas, jusqu'en juin 2005. Les rapports seront déposés à la Table Québec-Régions.

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
11e point de convergence : le rôle conseil de la CRÉ. Si la mise en place de la CRÉ initie une nouvelle gouvernance en région, celle-ci n'en joue pas moins un rôle conseil en matière de développement régional.	0	0	1	1	1- Les présidents de CRÉ participent aux réunions de la TQR et donnent leurs avis sur les différents dossiers afin d'en documenter les positions gouvernementales. 2- Un comité technique réunissant les directeurs de CRÉ ainsi que des responsables des ministères du gouvernement tient des réunions préparatoires aux rencontres TQR. 3- La CRÉ a un rôle accru et proactif en matière de concertation et de planification régionale.
12e point de convergence : les régions ressources. Les différents débats à la Table Québec-Régions ont conduit les régions à se regrouper selon leurs réalités territoriales pour mieux présenter leurs points de vue. Les présidents de CRÉ des régions ressources ont convenu de se regrouper afin d'aborder et faire valoir en commun des problématiques particulières telles le vieillissement des populations, l'exode des jeunes, le décrochage scolaire et le manque de main d'œuvre qualifiée, le plan de gestion des forêts, etc. qui sont autant de difficultés rencontrées par les régions éloignées lors de la mise en valeur de leur territoire respectif. Les CRÉ des régions ressources veulent attirer l'attention du gouvernement sur des mesures de soutien spécifiques dont elles ont besoin pour réaliser leur développement régional.	0	0	1	1	Le nord du territoire de la Mauricie a toutes les caractéristiques d'une région ressources. Mais la partie plus au sud de la Mauricie correspond davantage aux réalités d'une région centrale. Le développement régional est donc traversé par ces deux pôles dont le grand défi est de faire concourir les forces de l'un et de l'autre au sein d'un développement global. Le plan quinquennal tient compte de cette réalité.
13e point de convergence: l'évaluation des organismes. Chaque conférence régionale des élus a principalement pour mandat d'évaluer les organismes de planification et de développement au palier local et régional, dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement, de favoriser la concertation des partenaires dans la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.	0	1	0	1	Dans un esprit de renforcement des capacités des interventions partenariales, les organismes sont évalués sur la base d'un cadre de complémentarité issu du plan quinquennal. La CRÉ de la Mauricie a débuté ce processus avec l'évaluation de la Technopole.

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
14e point de convergence : le plan quinquennal de développement régional. La Conférence régionale des élus établit un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région et en tenant compte en priorité de la participation à la vie démocratique de la région des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes.	0	1	0	1	Ce plan quinquennal de développement doit aussi tenir compte des stratégies et des objectifs régionaux en matière de main d'œuvre et d'emploi déterminés par le conseil régional des partenaires du marché du travail de son territoire... Le processus d'élaboration du plan a débuté en janvier 2005 et devrait se terminer à l'été 2005.
15e point de convergence: le FIER. Le gouvernement du Québec veut changer la dynamique traditionnelle des fonds d'investissement et a lancé le Fonds d'intervention économique régional. Le FIER est considéré comme un fonds d'intervention pour les entreprises. La création du FIER permettra d'accroître la disponibilité en capital de risque dans toutes les régions du Québec afin d'appuyer le démarrage et le financement d'entreprises ou de projets qui dépassent nettement les moyens d'intervention des programmes réguliers des ministères et organismes.	0	0	1	1	La communauté des affaires de la région a bien répondu à la proposition du gouvernement en levant 2 FIER régions qui ont été accrédités en Mauricie. Nous souhaitons explorer la possibilité de mettre sur pied un FIER soutien géré par la CRÉ.
Sous-total - Le gouvernement et les CRÉ	**0**	**5**	**10**	**15**	
		33%	67%	100%	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
LES POINTS DE CONVERGENCE					
2- LA CRÉ MAURICIE					
2a- Le contexte régional					
16e point de convergence: les règlements généraux. Le conseil d'administration s'est donné des règlements généraux pour baliser le fonctionnement de la CRÉ.	0	0	1	1	Les règlements généraux sont amendés lorsque cela est nécessaire.
17e point de convergence: les rapports annuels. Le conseil d'administration adopte les rapports d'activité annuels et les états financiers vérifiés.	0	1	0	1	
18e point de convergence: dépôt des rapports annuels au gouvernement. Une conférence régionale des élus doit annuellement, à la date et selon les modalités que le ministre détermine, lui produire un rapport de ses activités ainsi que ses états financiers pour l'exercice financier précédent. Le rapport d'activités contient tout autre renseignement que le ministre peut requérir. Les états financiers sont accompagnés du rapport du vérificateur.	0	1	0	1	Le ministre dépose le rapport d'activités d'une conférence régionale des élus à l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise des travaux.
19e point de convergence: la composition de conseil d'administration. Conformément à la loi 34, le conseil d'administration de la CRÉ en Mauricie est composé aux deux tiers par les élus de la région (12) auxquels s'ajoutent la ministre de la région et les députés qui siègent comme observateurs d'une part et, d'autre part, par des représentants et représentantes de la société civile qui forment l'autre tiers (6). Il faut ajouter un représentant autochtone. Cela fait un total de 19.	0	0	1	1	La représentation du Forum de la Société civile s'est faite par le biais de collèges électoraux et ce conformément aux secteurs d'interventions retenus. Les règlements généraux adoptés par le conseil d'administration balisent le fonctionnement de la CRÉ.
20e point de convergence : équité dans la représentation des Élus : Le Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Mauricie, dès ses premières rencontres, a opté pour une représentation basée sur l'équité entre les élus et élues municipaux, indépendamment du poids de leur population respective : chaque élu de municipalité ou de regroupement de municipalités possède un siège et a droit à un vote.	0	0	1	1	Ce qui n'est pas le cas dans toutes les Conférences régionales des élus.

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
21e point de convergence : représentation des jeunes et des femmes. Le conseil d'administration favorise une représentation équitable des femmes ainsi qu'une représentation des jeunes au sein des instances de la CRÉ afin que soient prises en compte leurs réalités respectives tant lors de la planification que de la réalisation des interventions de la CRÉ.	0	0	1	1	Les jeunes et les femmes sont explicitement inclus dans la délégation de pouvoir vers les instances régionales et locales. Deux sièges d'observateurs ont été créés au conseil d'administration de la CRÉ, un premier est réservé à un jeune délégué du Forum Jeunesse Mauricie et un second, à une femme déléguée par la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie. Les règlements généraux sont amendés en conséquence.
22e point de convergence: une réunion statutaire annuelle avec les partenaires. Pour solidifier ses relations avec ses partenaires opérationnels, la CRÉ tient une rencontre annuelle statutaire avec ces derniers pour réfléchir, discuter et s'inter-influencer afin de renforcer une intervention en synergie.	0	1	0	1	Cette rencontre entre les élus et élues ainsi que les membres du Forum de la société civile est prévue le 30 novembre 05.
23e point de convergence : l'imputabilité locale et régionale: Initialement, la société civile a exprimé des critiques quant à la mise en place des Conférences régionales des élus, craignant que les décisions prises aillent davantage dans le sens des intérêts des municipalités (imputabilité locale) plutôt que dans les intérêts de la région et des problématiques qui y sont sous-tendues (imputabilité régionale). Le rôle d'interlocuteur privilégié de la CRÉ en matière de développement régional a conduit les membres du CA à une meilleure perception de leurs responsabilités régionales.	0	1	0	1	Le suivi du plan quinquennal en vue de l'atteinte des objectifs fixés en 2010 devrait ancrer davantage les acteurs dans des perspectives régionales de développement tout en tenant compte des réalités locales.
2b- Les principes directeurs **24e point de convergence: l'approche basée sur les communautés.** Un développement régional souhaité par la CRÉ, reconnaît les différences, les valeurs et les traditions respectives des communautés vivant sur le territoire. Le développement économique, social et culturel proposé par la CRÉ se veut durable pour les diverses communautés de vie et se distance des schémas d'intégration visant à les homogénéiser.	0	0	1	1	Les populations vivant sur les territoires urbains et ruraux en Mauricie ne sont pas homogènes. Ces populations sont issues des générations remontant au début de la colonie, d'autres constituent les premières nations, d'autres se sont constituées au cours des vagues successives de migrations de personnes venues s'installer au Québec. Toutes ces populations ont développé un sentiment d'appartenance au territoire de la Mauricie. Le plan quinquennal reprend l'approche par les communautés.

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
25e point de convergence : l'approche participative. Le conseil d'administration reconnaît l'importance de favoriser le développement des processus décisionnels à la base et la concertation dans et entre les communautés d'un même territoire. Ce qui incite à la responsabilisation des communautés dans la recherche de solutions au niveau des milieux de vie.	0	0	1	1	Le Plan quinquennal 2005-2010 construit en concertation avec les communautés de la Mauricie en est la référence.
26e point de convergence : l'approche intégrée avec les axes transversaux. Le conseil d'administration souhaite, de façon générale, éviter la dispersion des efforts dans la réponse aux besoins des populations afin que l'impact au niveau des interventions sur le territoire de la Mauricie soit plus efficient et plus visible. Le conseil d'administration souhaite aussi que chacun des projets soutenus par la CRÉ contribue à la réduction des inégalités sociales. Pour ce faire, il propose d'utiliser les axes transversaux au sein même des projets.	0	0	1	1	Cela permet 1. d'allier des préoccupations sociales ou environnementales au développement économique, culturel et social; 2. de favoriser l'optimisation des mesures de soutien de la région et la volonté de travailler en collégialité afin de réduire les inégalités sociales tout en les inscrivant dans les perspectives économiques; 3. d'articuler concrètement le développement global d'un territoire. Un 1er projet-pilote avec l'ATR dans le cade d'un projet de promotion touristique de la Mauricie sur le scène internationale incluant un axe transversal relié aux immigrants. Deux activités sont prévues: 1) Journée d'accueil, d'intégration et de perspectives d'emplois en Mauricie. 2) Formation pour les employeurs sur l'atténuation des comportements discriminatoires et la sensibilisation à l'apport de l'immigration.
27e point de convergence : l'occupation du territoire. Au niveau de la région, les élus et élues ainsi que les représentants et représentantes de la CRÉ conviennent que l'occupation du territoire, tant urbain que rural, présuppose que la CRÉ intervient sur l'ensemble du territoire de la Mauricie qui est marqué par les particularités économiques, sociales, culturelles de ses sous-régions.	0	1	0	1	Cette approche de l'occupation du territoire est une réponse aux problématiques reliées à l'urbanisation croissante des populations et à la nécessité d'enclencher, de façon proactive, des stratégies d'intervention en vue d'assurer un dynamisme régional de développement tout en favorisant une meilleure adaptation aux exigences des marchés internationaux. (services, qualité de l'environnement, main d'œuvre, etc.). Par le plan quinquennal, des stratégies d'intervention d'occupation harmonieuse du territoire de la Mauricie en vue de valoriser ses espaces de vie sont identifiées et mises en place. Le

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
					développement local et régional des communautés se combine aux exigences des marchés national et international. Au niveau des régions ressources, les présidents de CRÉ ont aussi convenu de travailler en commun, à une échelle plus grande, sur des stratégies d'intervention d'occupation du territoire.
28e point de convergence : l'approche axée sur la durabilité. Pour la CRÉ, il est important, une fois que l'intervention de la CRÉ a pris fin, que les communautés soient en mesure de prendre en charge les projets développés. Cela renforce le sentiment d'appropriation des résultats des projets par les communautés de la région.	0	0	1	1	
29e point de convergence : l'approche partenariale. Pour les membres du conseil d'administration de la CRÉ en Mauricie un partenaire n'est pas seulement une personne ou une organisation à qui la CRÉ attribue ou dont elle reçoit des ressources, mais aussi une personne ou une organisation avec qui elle partage une vision, des idéaux, des méthodes de travail et des objectifs.	0	0	1	1	De ce fait, les partenaires concourent à ce que les projets financés par la CRÉ bénéficient aux communautés de la région dans son ensemble, et ce, sans discrimination directe ou indirecte. L'approche partenariale présuppose donc que les relations entre la CRÉ et ses interlocuteurs sont dynamiques et reposent sur des règles claires de collaboration.
30e point de convergence: l'approche proactive. L'approche proactive contribue à susciter des initiatives de partenariat de façon proactive : une fois les priorités identifiées par les communautés lors de l'élaboration du Plan quinquennal, la CRÉ demande aux partenaires de lui présenter des projets de développement. La CRÉ veut ainsi, en collaboration avec ses partenaires, orienter le développement concerté vers des résultats attendus par les communautés.	0	0	1	1	L'avancement des travaux du plan quinquennal nous permet d'intervenir de façon pro-active notamment dans le secteur de l'éducation, de l'immigration pour ne nommer que ces secteurs d'activité. Toutefois, cette approche proactive doit reposer, dans la mesure du possible, sur une modalité d'exécution de la CRÉ qui soit souple, rapide et la plus directe avec l'ensemble des partenaires œuvrant dans les communautés. Cela a une incidence sur l'atteinte des résultats auxquels sont associés les partenaires.
31e point de convergence : l'approche environnementale. La CRÉ souscrit à une gestion responsable des ressources naturelles qui sont considérées comme un patrimoine collectif.	0	0	1	1	La préservation des écosystèmes et le respect de l'environnement sont des conditions du développement durable. La CRÉ adopte la définition de la Commission Bruntland qui affirmait que : « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
					compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »
2c- Les objectifs du développement régional en Mauricie **32e point de convergence: l'enrichissement de la région.** Le Conseil d'administration convient de faire concourir l'enrichissement de la région de la Mauricie avec l'enrichissement du Québec.	0	0	1	1	Le développement économique, social et culturel s'effectue dans une perspective de modernisation, de diversification, de créneaux d'excellence et d'entrepreneurship. Le plan quinquennal précise cette approche en soulignant qu'il nous faut reconnaître, comme plusieurs le font remarquer, que l'économie mauricienne migre d'une économie industrielle basée sur les ressources naturelles vers une économie à valeur ajoutée basée sur le savoir.
33e point de convergence: les inégalités. Lier le développement de la région de la Mauricie à la réduction des inégalités sociales, culturelles et économiques sur son territoire.	0	0	1	1	Les luttes contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale sont inscrites dans nos activités économiques.
34e point de convergence: la cohésion sociale. Contribuer à la cohésion sociale entre les communautés sur le territoire de la Mauricie.	0	0	1	1	La solidarité régionale augmente l'efficacité et favorise l'équité de nos interventions de développement.
35e point de convergence: l'identité régionale. Permettre à l'identité régionale de la Mauricie de s'épanouir.	0	0	1	1	L'existence de différences entre les communautés du territoire de la Mauricie est reconnue. Le conseil d'administration de la CRÉ a reconnu l'importance de renforcer le sentiment d'appartenance à la région et ce faisant, la fierté régionale. Bien qu'il reconnaisse l'existence de différences entre les communautés du territoire de la Mauricie, le conseil d'administration de la CRÉ souhaite que les interventions des divers acteurs concourent à favoriser une image cohérente de la Mauricie tant à l'intérieur comme à l'extérieur des limites régionales. En ce sens, l'identité de la Mauricie doit être le reflet de l'ensemble des liens politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, etc. entretenus par les communautés avec leurs milieux de vie. Le plan quinquennal tient compte de cette réalité identitaire. Par exemple, la

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
					mise en marché d'une signature Mauricie s'inscrit dans cette dynamique de renforcement de l'identité régionale. La signature Mauricie, développée par l'Association touristique régionale de la Mauricie (ATR), peut être largement répandue, utilisée en plus d'une occasion et par tous les secteurs d'activité (éducation, santé, loisir et sport, culture, environnement, etc.).
36e point de convergence : la Nation Atikamekw. Le conseil d'administration de la CRÉ favorise la co-existence entre les gens de la région de la Mauricie et la Nation Atikamekw. En ce sens, l'occupation du territoire, dans le cas de la Mauricie, repose aussi sur un respect des droits territoriaux de la Nation Atikamekw et à la nécessité d'établir un partenariat équitable avec elle.	0	0	1	1	Les Atikamekw sont présents sur le comité d'aménagement d'un projet relié au barrage Gouin. Le conseil d'administration de la CRÉ vient d'appuyer un important projet développé par l'Association touristique de la Mauricie en vue de promouvoir le tourisme en Mauricie sur la scène internationale, incluant un partenariat important avec les Atikamekw. L'annonce de la construction de deux barrages hydroélectriques sur la Saint - Maurice établit un partenariat avec les Atikamekw.
37e point de convergence: les communautés. Permettre aux différentes communautés du territoire de la Mauricie de se prendre en main sur le plan social, culturel et économique par une plus grande autonomie d'action issue du transfert aux régions et aux municipalités des responsabilités et des moyens financiers appropriés.	0	1	0	1	1- La décentralisation permet à la région d'adapter son développement aux exigences de sa réalité. 2- Des balises (cadre de gestion) sont mises en place afin que le développement social, culturel et économique se traduise par un impact plus grand sur le mieux-être collectif en Mauricie. Nous avons de plus en plus des regroupements d'acteurs dans un même projet. Ex. : éducation, forêt, etc. Nous avons aussi les tables sectorielles. Les CLD siègent sur le comité de recommandation et sur la Commission économique régionale de la CRÉ.
35e point de convergence: le processus décisionnel. Privilégier le processus décisionnel des communautés lors de la régionalisation des services gouvernementaux.	0	0	1	1	Les communautés locales habitant l'ensemble du territoire de la Mauricie modulent des mesures et des programmes selon les particularités de la région. Une liste de mesures irritantes a été déposée au gouvernement ainsi que des solutions de remplacement.

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
38e point de convergence: les projets novateurs. Appuyer des projets novateurs de portée régionale qui ont des incidences sociales, culturelles et économiques.	0	0	1	1	La conclusion d'ententes de partenariat dans les secteurs d'activité priorisés se fait selon les approches types du développement telles que choisies par la région de la Mauricie.
39e point de convergence: les compétences. Soutenir le développement concerté des compétences de la région de la Mauricie en les liant à celles de l'extérieur de la région.	0	0	1	1	Nous avons des relations avec la CRÉ du Centre-du-Québec et avec les autres CRÉ des régions ressources.
40e point de convergence: l'infrastructure électronique. La mise en place, à la satisfaction de la région, d'une infrastructure électronique mettant en réseau les populations de l'ensemble du territoire de la Mauricie.	0	0	1	1	Le dossier de TGV NET est complété.
41e point de convergence: une vitrine régionale. La mise en place, à la satisfaction de la région, d'une vitrine régionale regroupant en un seul endroit l'état des lieux de la région de la Mauricie relativement aux connaissances, aux expériences, aux ressources, aux organisations et aux entreprises sur le territoire.	0	1	0	1	Des discussions sont en cours sur le sujet.
42e point de convergence: les communautés de travail. La réalisation d'une étude de pertinence et, conséquemment, la mise en place, sur une base volontaire et d'intérêts, de communautés du travail.	0	0	1	1	Les communautés de travail sont à l'œuvre à partir du thème du décrochage scolaire.
2d- Les secteurs d'intervention **43e point de convergence: les collèges électoraux**. Les collèges électoraux du Forum de la société civile se sont concertés pour établir une représentation dans le secteur Industrie, commerce et développement coopératif.	0	0	1	1	
44e point de convergence: les collèges électoraux. Les collèges électoraux du Forum de la société civile se sont concertés pour établir une représentation dans le secteur Agro-forestier;	0	0	1	1	
45e point de convergence: les collèges électoraux. Les collèges électoraux du Forum de la société civile se sont concertés pour établir une représentation dans le secteur Développement social et communautaire,	0	0	1	1	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
46e point de convergence: les collèges électoraux. Les collèges électoraux du Forum de la société civile se sont concertés pour établir une représentation dans le secteur Enseignement supérieur/R&D,	0	0	1	1	
47e point de convergence: les collèges électoraux. Les collèges électoraux du Forum de la société civile se sont concertés pour établir une représentation dans le secteur Éducation et main-d'œuvre.	0	0	1	1	
2e- Les supports au développement régional **48e point de convergence : une commission économique régionale**. Le conseil d'administration de la CRÉ a mis sur pied une commission économique régionale lui permettant de disposer d'un interlocuteur reconnu en matière de développement économique, social et culturel afin d'obtenir des avis pertinents sur les priorités de développement en ces matières dans un contexte d'harmonisation et d'intégration de la région.	0	0	1	1	
49e point de convergence : la Technopole Vallée du Saint-Maurice. Cet organisme est le fruit d'une initiative régionale qui a été créée pour soutenir et promouvoir l'innovation technologique en Mauricie.	0	1	0	1	La CRÉ, au cours des dernières années, a investi plus de 300,000$ dans la mise sur pied et la consolidation de la Technopole (et l'Observatoire). La CRÉ souhaite que la Technopole soit une référence régionale en matière d'innovation technologique en Mauricie. Une évaluation de la Technopole et une réflexion sont amorcées afin qu'elle soit un des acteurs dans la mise en place d'une économie à valeur ajoutée basée sur le savoir en Mauricie. Le plan quinquennal donne une place importante à l'innovation.
50e point de convergence : une commission régionale en éducation, science et technologie. Le conseil d'administration a décidé de mettre sur pied cette commission qui regroupe les responsables des milieux scolaires de tout le territoire, a aussi été mis sur pied en vue de focaliser sur les priorités de développement en matière d'éducation, de science et de technologie.	0	0	1	1	Des plans de travail sont en élaboration et permettront de planifier des interventions concertées sur trois ans. Tous les représentants et représentantes participent au financement des travaux de cette commission.
51e point de convergence : une commission forestière régionale. La CRÉ a aussi mis sur pied ou s'apprête à mettre sur pied une commission forestière régionale qui	0	1	0	1	Une enveloppe annuelle de 2,5M$ à l'échelle du Québec est mise à la disposition des CRÉ pour soutenir l'intendance reliée à cette

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
est issue de la volonté du gouvernement de ramener au niveau régional la gestion du Plan de développement forestier en Mauricie.					commission forestière régionale.
52e point de convergence : les tables sectorielles. La CRÉ s'est aussi assurée la collaboration de tables sectorielles qui sont principalement issues du Forum de la société civile. Les membres du CA de la CRÉ ont décidé de la tenue d'une réunion statutaire annuelle avec ces tables pour discuter de problématiques et s'inter-influencer sur les orientations à prendre en matière de développement humain et durable sur le territoire de la Mauricie.	0	0	1	1	Ces tables réunissent des personnes pour discuter, sur une base d'égalité, des sujets communs en vue d'une meilleure synergie d'action dans leurs secteurs d'activités respectives. Le 30 novembre 05, nous aborderons la question des liens entre les Commissions et les tables sectorielles.
2f- Organisation **53e point de convergence: la structure de fonctionnement.** La CRÉ demeure un lieu de travail mettant des individus en relation interpersonnelle. Il apparaît important de préciser les valeurs que le directeur général souhaite mettre en avant dans la gestion quotidienne de la CRÉ. Ces valeurs ont une ascendance sur le mode de fonctionnement interne de la CRÉ en tant qu'organisation, le rôle joué par chaque employée et employé au sein de l'organisation, la déontologie, la façon dont les décisions sont prises. Enfin, ces valeurs mettent en lumière l'exercice du pouvoir à la CRÉ.	0	0	1	1	
54e point de convergence: la politique de gestion (Valeurs, conception du travail). Le directeur général de la CRÉ souhaite faire la promotion d'une politique de gestion qui met l'accent sur les rapports basés sur le respect mutuel. Cela signifie que les échanges entre le personnel se font dans le cadre de relations reposant sur les droits et les libertés de la personne. Nonobstant les rôles et responsabilités des personnes concernées et des lignes d'autorité qui prévalent, cette démarche de confiance mutuelle prend appui sur les compétences des personnes et favorise, dans la mesure du possible, un travail basé sur l'interdépendance des uns et des autres.	0	0	1	1	
55e point de convergence: la politique de gestion (Valeurs, conception du travail). Dans le même esprit, cette politique de gestion favorise un processus de décision partagée s'appuyant sur une recherche de cohérence entre les décisions et les actions. Elle aborde la résolution des conflits par	0	0	1	1	

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
discussion et recherche, dans la mesure du possible, une solution consensuelle.					
56e point de convergence: la politique de gestion (Valeurs, conception du travail). Dans cette perspective, la CRÉ est conçue comme une organisation aux fonctions multiples reliées à l'administration, au développement des projets, au suivi, aux communications, etc. Comme ces fonctions sont en interrelations, leur interdépendance fait en sorte que les changements enregistrés à un niveau ont, en conséquence, des répercussions sur les autres niveaux.	0	0	1	1	
57e point de convergence: la politique de gestion (Valeurs, conception du travail). La CRÉ doit être vue comme un système ouvert en interaction constante avec un milieu qui a ses exigences et ses contraintes. La mise en place des mécanismes favorisant une adaptation continuelle de la CRÉ à son environnement en vue de fournir les meilleurs services aux communautés est donc privilégiée. Évidemment, cette adaptation au contexte des interventions est faite à travers la recherche d'un équilibre entre ce que les personnes et l'organisation peuvent offrir comme ressources, possibilités et limites.	0	0	1	1	
58e point de convergence: la philosophie de gestion (Conception de l'autorité et partage du pouvoir). Le directeur assure des fonctions générales d'administration, de coordination, de supervision et de suivi selon les exigences du programme. Bien qu'il demeure, en dernière instance, le gestionnaire responsable de la CRÉ, les approches participatives sont privilégiées. Cela signifie qu'en choisissant la gestion participative, le directeur entend, dans les limites du possible, valoriser d'une manière interdépendante, la croissance de l'organisation (sa production) et la croissance professionnelle de ses employés et employées.	0	0	1	1	
59e point de convergence: la philosophie de gestion (Conception de l'autorité et partage du pouvoir). La communication ne se fait pas seulement de manière ascendante ou descendante mais aussi latéralement,	0	0	1	1	

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
entre collègues.					
60e point de convergence: la philosophie de gestion (Conception de l'autorité et partage du pouvoir). La délégation de responsabilités s'exécute dans le cadre d'une grande relation de confiance mutuelle entre le directeur et les autres employés et employées de la CRÉ. Cela sous-entend que la participation et l'implication de chacun des employés et employées sont favorisées. Les méthodes de travail font l'objet d'une amélioration constante.	0	0	1	1	
61e point de convergence: la philosophie de gestion (Conception de l'autorité et partage du pouvoir).L'évaluation annuelle du rendement de chacun des employés et employées est faite en fonction des résultats atteints et de leurs apports personnels et professionnels à l'organisation. Les objectifs de travail sont établis en concertation avec les employés et les employées en vue d'une acceptation générale. Dans des situations nécessitant une réponse rapide, les employés et employées sont informés du problème dans les meilleurs délais afin de réagir en conséquence.	0	0	1	1	
62e point de convergence: la philosophie de gestion (Conception de l'autorité et partage du pouvoir).L'accent est mis sur la recherche de résultats concrets par des actions efficaces. Les employés et employées de la CRÉ sont très impliqués tout au long des activités ainsi que lors de l'évaluation des résultats de la CRÉ.	0	0	1	1	
63e point de convergence: la philosophie de gestion (Conception de l'autorité et partage du pouvoir). La répartition du pouvoir décisionnel pourrait se lire comme suit : 1- au niveau des individus dans le cadre de leurs champs respectifs de responsabilités; 2- au niveau des réunions du personnel; 3- au niveau de la direction de la CRÉ; 4- au niveau du comité de recommandation des projets; 5- au niveau du comité exécutif; 6- au niveau du conseil d'administration.	0	0	1	1	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
64e point de convergence: la philosophie de gestion (Conception de l'autorité et partage du pouvoir).Chaque employé et employée de la CRÉ a une grande prise en charge de lui-même : planifier son travail, consulter, décider et agir en conformité avec ses responsabilités, s'impliquer en vue de s'assurer d'une prise de décision de qualité dans les dossiers, s'auto-évaluer et ajuster ses actions en conséquence, accroître la qualité des communications et des relations interpersonnelles au travail, prendre soin du matériel qu'on lui confie, voir à son perfectionnement, etc.	0	0	1	1	
65e point de convergence: la philosophie de gestion (Conception de l'autorité et partage du pouvoir).Dans la mesure du possible, la formation dans le cadre du travail est encouragée.	0	0	1	1	
Sous-total - La CRÉ Mauricie	**0**	**9**	**42**	**51**	
		18%	82%	100%	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
3- LE CADRE DE GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)					
3a- Préambule					
66e point de convergence : l'adoption d'un cadre de gestion du fonds de développement régional (FDR). Ce fonds nous permet d'établir des règles claires en vue d'analyser de façon critique les projets structurants en terme de partenariat et|ou qui ont une portée régionale.	0	0	1	1	Un cadre de gestion nous assure que l'exercice d'analyse est sérieux et que les retombées seront durables pour les régions et proportionnelles à l'effort financier consenti.
67e point de convergence: la gestion financière des projets. Le conseil d'administration de la CRÉ en Mauricie a géré une enveloppe budgétaire intégrée de 1.4 M$ dont 800,000 $ sont dévolus au financement des projets structurants. De avril 2004 à mars 2005, la CRÉ a appuyé 21 projets (voir annexe).	0	0	1	1	Pour l'exercice de gestion total, la CRÉ gère un budget de 6 M$.
68e point de convergence: l'entente cadre. Avec l'entrée en vigueur de la CRÉ le 1er avril 2004, nous avons continué de procéder en ayant recours avec les modalités d'exécution de l'Entente cadre de développement de la région de la Mauricie 2000-2005. Nous procédons ainsi jusqu'au dépôt du Plan quinquennal de développement 2005-2010.	0	0	1	1	En 1998, le gouvernement du Québec attribuait au CRDM un Fonds de développement régional (FDR) avec une enveloppe de 5 M$ sur cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2003. À cette échéance, le FDR a été reconduit pour une année et, en mars 2004, un bilan des interventions dans le volet projets régionaux structurants et le volet ententes spécifiques a été fait.
69e point de convergence: les partenaires d'exécution. Le partenariat est un des aspects les plus importants de la mise en œuvre de la CRÉ. La CRÉ et sa structure n'ont pas pour mandat d'exécuter des projets mais de fournir aux partenaires les moyens nécessaires à l'atteinte des résultats.	0	0	1	1	Les partenaires d'exécution de la CRÉ jouent un rôle déterminant dans l'identification des zones et secteurs d'intervention des projets. Les partenaires ont aussi pour mandat de s'assurer que les projets proposés répondent à une demande exprimée par les communautés et doivent impliquer les administrations et les services techniques concernés.
70e point de convergence: les organismes admissibles. Le conseil d'administration s'est donné des critères pour préciser les organismes admissibles.	0	0	1	1	Tout organisme incorporé et sans but lucratif; Toute municipalité, communauté urbaine et municipalité régionale de comté; Tout organisme du secteur public rattaché aux réseaux du domaine de l'éducation, de la santé, des services sociaux, du secteur périmunicipal; Toutes coopératives; Tout conseil de bande d'une communauté autochtone de même que les coopératives

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
					autochtones fournissant des services à la communauté dans le domaine social, communautaire, culturel ou des loisirs.
71e point de convergence: les organismes admissibles. Le conseil d'administration a aussi précisé les conditions d'éligibilité des organismes partenaires.	0	0	1	1	Ils doivent aussi remplir certaines conditions :- Être détenteurs d'un compte bancaire;- Tenir une comptabilité distincte pour toutes les dépenses du projet;- Démontrer leurs capacités de gestion financière;- Accepter, si nécessaire, de se prêter à une évaluation à la demande de la CRÉ;- Accepter d'inclure dans leurs projets des axes transversaux reliés à des problématiques sociales, telles celles des femmes, des jeunes, l'environnement, les droits, etc., et ce, dans la mesure du possible, en partenariat avec les institutions spécialisées.
72e point de convergence: les projets admissibles. Le conseil d'administration a aussi précisé les projets admissibles.	0	0	1	1	Les actions et/ou projets ayant un rayonnement régional qui s'inscrivent dans les priorités de développement concertées de la région (Entente cadre de développement 2000-2005) et ayant un impact sur le développement de la région ainsi que sur la création ou le maintien de l'emploi. À partir du moment où le Plan quinquennal 2005-2010 sera adopté, ce sont les orientations de développement de celui-ci qui prévaudront.
73e point de convergence: les critères d'analyse. Le conseil d'administration a précisé les critères d'analyse des projets.	0	0	1	1	Projet à portée régionale (envergure régionale);Projet structurant en terme de partenariat; Projet pour lequel la contribution de l'enveloppe a un effet de levier (maximum de 33 % de contribution de l'enveloppe au coût total du projet);Projet ayant un impact mesurable sur le maintien ou la création d'emplois; Projet ayant un impact sur la réduction des inégalités sociales, culturelles ou économiques. (Cet élément sera mis en relief par l'identification d'un objectif mesurable ainsi que d'un indicateur de mesure);Capacité technique et financière du promoteur à réaliser le projet.

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
74e point de convergence: les restrictions. Le conseil d'administration a précisé les restrictions entourant la recevabilité des projets. Ces critères représentent des guides rigoureux pour la décision. Toutefois, on peut anticiper des cas « exceptionnels » où le jugement permettra d'excéder ce cadre.	0	0	1	1	Contribution maximale de 50 000 $ par projet/année; Pas de contribution au fonctionnement d'un organisme sauf, exceptionnellement, lors du démarrage, si la viabilité est réalistement démontrée pour les années subséquentes; Pas de contributions récurrentes; Pas de contributions pour les immobilisations (sont donc exclus les projets d'acquisition, de rénovation et de construction d'un bâtiment);Les dépenses affectées à la réalisation d'un projet mais effectuées avant la date de réception d'un dossier à la CRÉ ne sont pas admissibles; L'aide financière consentie ne peut servir au financement du fonctionnement d'un organisme, au financement de son service de la dette, au remboursement d'emprunts à venir ou au financement d'un projet déjà réalisé; Le total des contributions venant du FDR et des aides financières consenties à même d'autres programmes des gouvernements du Québec et fédéral ne pourra excéder 80 % des coûts des projets sur une base annuelle; Les taxes remboursables (TPS et TVQ) doivent être exclues du coût du projet.
3b- Les informations requises au dépôt d'une demande d'aide financière					
75e point de convergence: la recevabilité des projets. Le conseil d'administration a indiqué qu' une demande d'aide financière peut être reçue en tout temps. Toutefois, la CRÉ souhaite que ses partenaires harmonisent la présentation de leurs projets afin d'en faciliter la compréhension, l'étude ainsi que le suivi/évaluation. Le processus d'analyse d'une demande ne débutera qu'au moment où le dossier sera complété.	0	0	1	1	Un dossier est complet lorsqu'il comporte les éléments suivants : une page de couverture indiquant le nom et les coordonnées de l'organisation, le titre du projet, le nom du responsable du projet, le budget global et le budget demandé, la durée, le lieu d'exécution et le ou les secteurs d'intervention. Le document de projet est structuré selon les composantes habituelles de formulation de projets dont les grandes lignes pourraient se présenter ainsi :Introduction - résumé; Présentation du partenaire; Contexte général; Justification du projet (sa pertinence); Territoires de MRC et de Ville-MRC concernés par

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
					le projet, budget.
76e point de convergence. comité de recommandation. Le conseil d'administration a approuvé la mise en place d'un comité de recommandations.	0	0	1	1	Une fois le dossier complet, les agents de développement procèdent à une analyse selon les paramètres définis. Par la suite, ils acheminent le projet au comité de recommandations qui procédera à une première évaluation des projets. Seuls les projets dont la réalisation et le financement sont vraisemblables sont présentés au comité de recommandations. Une fois le projet accepté par le comité de recommandations, le directeur général de la CRÉ présentera ce projet au CA pour approbation finale.
77e point de convergence: le protocole d'entente. Le conseil d'administration a adopté une procédure liant les parties sous forme de protocole d'entente.	0	0	1	1	Une fois les projets acceptés, un protocole d'entente doit être rédigé afin de spécifier les responsabilités de chacune des parties, la fréquence des versements et des rapports ainsi que la méthodologie et l'échéancier pour le suivi et l'évaluation.
78e point d'entente: les communications: Le conseil d'administration et le gouvernement du Québec ont convenu qu'une fois le protocole d'entente signé, la CRÉ et les partenaires au projet se concertent pour annoncer publiquement la contribution financière de la CRÉ selon les règles de communications émises par le gouvernement du Québec.	0	0	1	1	
79e point de convergence: le suivi des projets. Le cadre de gestion approuvé par le conseil d'administration incite les agents de développement à assurer un suivi des projets, incluant des visites sur les lieux de réalisation des projets.	0	0	1	1	Ces suivis sont organisés pour appuyer les partenaires dans l'exécution, régler certains problèmes et fournir des recommandations pour la suite du projet. Les constats d'évolution observés lors des démarches de suivi du projet avec le partenaire lui sont communiqués. Selon l'entente signée, le partenaire d'exécution doit soumettre des rapports d'évolution périodique. Une évaluation externe à mi-parcours et/ou en fin de projet peut être prévue pour tous projets.
80e point de convergence: le décaissement. Le premier versement ne peut dépasser un ordre de grandeur de 30%. Les autres tranches de versement des argents sont	0	0	1	1	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
définies en fonction des besoins spécifiques de chaque projet.					
Sous-total FDR	**0**	**0**	**15**	**15**	
			100%	100%	

Total Points de convergence	**0**	**14**	**67**	**81**	
		17%	83%	100%	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
4- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES					
Procéder à la négociation et la signature de la convention collective négociée.	0	0	1	1	.
Obtenir les outils et la formation requise en regard du suivi de la convention collective.	0	0	1	1	
Concevoir et implanter un système comptable moderne favorisant un meilleur suivi des dépenses d'opérations de la CRÉ et donnant une image plus fidèle des dépenses. Le processus comprend une formation donnée à la secrétaire de direction afin d'utiliser de nouveaux modules comptables.	0	0	1	1	
Revoir les méthodes d'amortissement des immobilisations afin d'offrir une meilleure représentation de la valeur des équipements.	0	1	0	1	
Alléger la présentation des états financiers de la CRÉ	0	1	0	1	
Un grand ménage a été réalisé à la dotation des immobilisations du CRDM devenus désuets.	0	0	1	1	
Revoir la disposition des espaces de travail de la CRÉ et rafraîchir l'environnement de travail.	0	1	0	1	
Revoir notre collaboration avec les organismes bénéficiant des ressources associées à la Maison de la Région.	0	0	1	1	
Revoir l'organigramme de la CRÉ et procéder à l'embauche de deux nouvelles ressources	0	1	0	1	Une agente de développement et un agent de développement pour le volet 2
Changer les signatures en fonction de la nouvelle réalité de la CRÉ	0	0	1	1	
Total Gestion des ressources	**0**	**4**	**6**	**10**	
		40%	60%	100%	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
5- PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER					
Délégation de la gestion et de l'administration du PMVRMF du ministère des Ressources naturelles à la Conférence régionale des élus de la Mauricie.	0	0	1	1	Officiellement, la délégation de gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier a été faite au début de l'année financière 2004-2005, cette entente de délégation est valide jusqu'au 31 mars 2009.
Planification du programme 2004-2005 (MRNF)	0	0	1	1	Il faut prendre note que l'entente de gestion a été signée en août 2004, la CRÉ était responsable de la gestion du programme, mais tout le processus de technique du programme, soit l'admissibilité des projets, la vérification des pièces justificatives, la vérification des montants admissibles et la concertation avec les différents ministères de la région a été fait par le ministère des Ressources naturelles comme dans les années passées.
Appel des propositions (MRNF)	0	0	1	1	idem
Préparation et dépôt des projets (par les promoteurs)	0	0	1	1	134 demandes d'aide financière ont été déposées au ministère des Ressources naturelles. Les montants demandés étaient de l'ordre de 5 086 033, 00$.
Analyse des projets (admissibilités, priorités)	0	0	1	1	Pour l'admissibilité des projets c'est le MRNF qui était toujours responsable de cette étape. Concernant les priorisations, ce sont les MRC et les Villes qui ont procédé. Pour les projets régionaux, la CRÉ a priorisé les projets.
Annonce du budget par le Ministre	0	0	1	1	Un budget de 2,7 millions de dollars a été annoncé pour la Mauricie, et ce avec plusieurs semaines de retard.
Réponse aux promoteurs	0	0	1	1	Pour les projets priorisés, ce sont les MRC et les villes qui ont émis les lettres de réponses aux promoteurs. Pour les projets régionaux, c'est la CRÉ qui a émis les réponses.

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
Réalisation des projets par les promoteurs.	0	1	0	1	Avec l'annonce tardive du budget 2004-2005, certains promoteurs ont demandé une extension jusqu'au printemps 2005. Du côté des projets régionaux, la majorité sont complétés, un seul projet est en cours, car il est en relation avec l'année scolaire.
Suivi et vérification	0	1	0	1	Le suivi des projets était sous la responsabilité de chacune des MRC et des villes. Pour les vérifications, dans la majorité des MRC, elles ont été faites par les ressources des MRC, par le MRNF ou par le biais de firme spécialisée.
Dépôt du rapport d'activités (projets régionaux + MRC)	0	1	0	1	Le dépôt des rapports finaux des promoteurs a été fait dans chacune des MRC mis à part quelques exceptions. Pour les projets régionaux, 4 rapports d'activités sur 9 ont été déposés jusqu'à maintenant.
Analyse des rapports d'activités (projets régionaux + MRC)	0	1	0	1	Dans les MRC, tous les projets reçus ont été analysés. Pour les projets régionaux, la CRÉ a analysé les projets qu'elle a reçus jusqu'à maintenant.
Dépôt de la base de données complétée (par la CRÉ)	1	0	0	1	Seulement 2 partenaires ont comptabilisé leurs données, les autres partenaires sont en cueillettes de données manquantes.
Dépôt du rapport annuel d'activités (par la CRÉ)	1	0	0	1	Évidemment, tant que la base de données n'est pas complétée, la CRÉ ne peut faire son rapport annuel d'activités.
Total PMVRMF	**2**	**4**	**7**	**13**	
	15%	31%	54%	100%	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
6- DOSSIERS DE CONCERTATION					
Secteur Jeunes Ressource conseil au conseil d'administration du Forum Jeunesse Mauricie.	0	0	1	1	Terminé
Ressource conseil au comité d'analyse du Fonds régional d'initiatives jeunesse de la Mauricie.	0	0	1	1	Terminé
Secteur Aînés Ressource conseil au conseil d'administration et au comité exécutif de la Table de concertation des aînées et des retraités de la Mauricie. Soutien technique pour la tenue des rencontres. Soutien professionnel dans la démarche d'incorporation : suivi auprès du Régistraire aux entreprises. Ressource conseil pour l'organisation structurelle de la Table, notamment pour la préparation des règlements généraux et pour l'animation des six territoires villes et MRC de la Mauricie en vue de mettre sur pied des Tables territoriales représentatives. Ressource conseil pour l'analyse des projets des membres de la Table soumis dans l'enveloppe de soutien à ces projets.	0	0	1	1	Terminé
Secteur Condition féminine (Table sectorielle condition féminine) Ressource conseil auprès de la Table de concertation Condition féminine, principalement en regard des arrimages sectoriels et de l'information relative au développement régional. Soutien technique pour la tenue des rencontres (planification, convocation, ordre du jour…). Ressource conseil pour la préparation et le suivi des projets des organismes membres de la Table, qui sont inscrits au Plan d'action régional. Collaborations sporadiques sur des ententes de partenariat, avec des organismes et des ministères, pour documenter l'état de situation régional en condition féminine.	0	0	1	1	Terminé
La CRÉ appuie un projet qui vise à soutenir les activités d'un comité de travail en vue de participer à l'intégration des préoccupations des femmes dans la planification quinquennale.	0	1	0	1	Poursuite d'une tournée scolaire. Visite des instances décisionnelles en 2005-06 et poursuite de la promotion de la banque de candidates tout en sensibilisant et mobilisant les différents acteurs afin qu'ils contribuent eux-mêmes à accroître la représentativité féminine

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
					dans les lieux de pouvoir.
Secteur Immigration La CRÉ appuie un projet d'intégration rapide en emploi des personnes immigrantes.	0	1	0	1	Après une 1re année complétée du programme de régionalisation, 28 personnes ont déménagé en Mauricie, 18 d'entre elles ont trouvé un travail à temps plein, les 10 autres sont reconnues socioéconomiquement activites.
Secteur développement social (Entente spécifique sur l'accès au travail des personnes handicapées en Mauricie / CONSENTRA) Comité de suivi de l'Entente sur le projet de recherche CONSENTRA ayant pour mandat d'assurer le suivi administratif et l'évaluation de la réalisation de l'Entente et d'assurer l'atteinte des objectifs de recherche. comité aviseur sur la recherche avec tous les partenaires signataires de l'Entente spécifique.	0	1	0	1	Terminé
Secteur développement social (Enquête sur la migration des jeunes) Coordination régionale des partenaires sur le dossier réalisé avec l'UQTR et diverses universités pour la recherche sur le phénomène de la migration des jeunes en Mauricie et au Québec.	0	1	0	1	
Secteur Ressources naturelles / Agroalimentaire (RDAM) Membre du conseil d'administration du Réseau de développement agroalimentaire de la Mauricie (RDAM). Ressource conseil pour la préparation et le suivi des projets du RDAM, qui sont inscrits au Plan d'action régional.	0	0	1	1	Terminé
Secteur Ressources naturelles / Forêt (Table de concertation sur la recherche forestière en Mauricie) Comité restreint pour la mise en place de la Table de concertation sur la recherche forestière en Mauricie avec comme principaux partenaires l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, le MRNFP et l'UQTR. Participation à la Table avec l'ensemble des intervenants forestiers composant celle-ci. Ressource conseil pour la démarche d'incorporation de la Table. Coordonnateur et partenaire pour préparer un projet d'entente spécifique pour la Table de concertation.	0	0	1	1	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
Secteur Développement du Territoire (MFR de Maskinongé) Membre du comité des partenaires de la Maison familiale rurale de la MRC de Maskinongé. Coordonnateur et partenaire pour préparer un projet d'entente spécifique pour la MFR.	0	1	0	1	
AFC du réservoir Gouin Comité de travail sur la réalisation d'un plan multi-ressource pour le développement durable de l'Aire faunique communautaire du réservoir Gouin. Collaboration avec quelques partenaires à l'encadrement et à l'organisation des travaux portant notamment sur les enjeux.	0	0	1	1	Terminé
Projet TRIADE Partenaire régional avec les industriels forestiers pour le projet pilote TRIADE qui vise à expérimenter une approche d'intervention sur le territoire forestier en fonction de la productivité, de la conservation et du respect des activités humaines. Le cas échéant, la CRÉ participera au comité de suivi de l'expérience pilote.	0	1	0	1	
Arts et lettres de la Mauricie Collaboration à la promotion et au suivi, avec le Conseil des arts et lettres du Québec, du Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres.	0	1	0	1	
Économie sociale (CRES) et développement coopératif Promotion de l'économie sociale : un dépliant et un CD-rom sont présentement en élaboration pour améliorer la connaissance du secteur de l'économie sociale auprès du milieu municipal et de la population en général. Un travail d'uniformisation des critères de caractérisation et d'évaluation en économie sociale.	0	0	1	1	

Semaine québécoise des adultes en formation Les membres de la Table régionale de la Semaine québécoise des adultes en formation ont présenté, dans leur milieu respectif, diverses activités du 2 au 8 avril 2005. L'objectif visé par cette semaine est de promouvoir, démystifier et encourager les diverses façons et possibilités d'apprendre, et ce tout au long de sa vie personnelle, sociale et professionnelle. Le mandat de la Table régionale est de réveiller, auprès de la population, le besoin d'apprendre, de la sensibiliser à l'importance de se former et de fournir des outils afin qu'elle développe ses aptitudes pour prendre sa place active dans la société.	0	0	1	1	Plus de 300 personnes ont assisté à la Soirée hommage de la Semaine québécoise des adultes en formation et, selon le directeur de l'Institut de coopération pour l'éducation, la Mauricie est l'une des régions les plus dynamiques et originales.
Total Dossiers de concertation	**0**	**7**	**9**	**16**	
		44%	56%	100%	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
7- LES COMMUNICATIONS					
Identification visuelle Après avoir obtenu l'assurance que la nouvelle Conférence régionale des élus n'était pas assujettie au Programme d'identification visuelle (PIV) du gouvernement du Québec, un appel de proposition a été lancé, en mai 2004, pour un logo.	0	0	1	1	La conception du logo, l'impression de la nouvelle papeterie et la production d'une épinglette corporative ont été réalisées au cours de l'été 2004.
Image graphique et outils de promotion de la CRÉ Un appel de proposition a été lancé en octobre 2004 pour le développement d'une image graphique d'un slogan et d'outils promotionnels pouvant soutenir et véhiculer la mission de la CRÉ. Dès novembre, la CRÉ disposait de son image graphique où la symbolique d'un système d'engrenage dont les rouages s'entremêlent à une fleur appuie fortement le slogan Agir ensemble.	0	0	1	1	Ont été produits : une pochette corporative, une bannière horizontale destinée au stand, une bannière verticale, des plaquettes d'identification des administrateurs pour les assemblées publiques, un feuillet corporatif (style signet) et des cartons de courtoisie.
Site Internet Nouveau nom de domaine a été enregistré au printemps 2004 et un appel de soumissions a été lancé en août pour le développement du site de la CRÉ. Le site www.cre-mauricie.qc.ca a été mis en ligne le 13 décembre 2004 et annoncé publiquement dans le cadre de la conférence de presse portant sur le bilan des premiers mois de la CRÉ.	0	0	1	1	La site présente l'information relative à la CRÉ, sa structure, ses mandats, ses fonds de développement et la région qu'elle dessert. On y retrouve un calendrier d'activités, une salle de presse et un bulletin d'information, le tout rattaché à une liste de diffusion à laquelle sont abonnées 591 personnes (en date du 12 avril 2005). Un premier bulletin d'information a été diffusé en janvier 2005.
Plan d'action en matière de communication De janvier à mai 2005, la CRÉ a accueilli une stagiaire finissante en communication sociale de l'UQTR. Grâce à cette ressource, un plan d'action en matière de communication a été élaboré. La mise en œuvre de ce plan d'action se fera au cours de 2005. L'application de ce plan est prévue sur une base continue.	0	1	0	1	Le document identifie des objectifs de communication basés, entre autres, sur les perceptions recueillies dans le cadre de la consultation visant l'élaboration du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie. Les moyens et les outils nécessaires à l'atteinte de ces objectifs ont été établis.
Des commandites Une politique de commandites a été adoptée en juin 2004, en même temps qu'une enveloppe de 25 000 $ prise à même le Fonds de développement régional. En fin d'exercice, cette enveloppe était totalement engagée et répartie dans 22	0	0	1	1	Les activités commanditées touchent tous les secteurs, entre autres, arts et culture, jeunesse, mouvement coopératif, affaires électroniques, emploi et solidarité… Les montants accordés varient de

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

ÉNONCÉ	À FAIRE	EN COURS	FAIT/ CONTINUE	TOTAL	COMMENTAIRES
projets.					250 $ à 2 000 $ par projet.
Conférence de presse La CRÉ a participé à une quinzaine de conférences de presse au cours desquelles le président ou autre représentant de la CRÉ était invité à prendre la parole.	0	0	1	1	Le 22 septembre 2004, le nouveau directeur général a été présenté à la presse régionale. Sa vision axée sur la réduction des inégalités a été au cœur de son message. D'autre part, le 13 décembre 2004, la CRÉ a fait le bilan de ses premiers mois d'existence. Il a été question, entre autres, du Fonds de développement régional, des principaux dossiers dont le nouveau cadre de référence de la CRÉ, le Forum Place aux citoyens, la Commission d'étude sur la gestion des forêts publiques québécoises et le Plan quinquennal de développement régional.
Communiqués et autres Plusieurs sujets ont fait l'objet de communiqués de presse: le Forum Place aux citoyens, le Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres, le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, l'assemblée publique de la CRÉ, le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie...	0	0	1	1	Par ailleurs, des avis publics dans les hebdomadaires ont été mis pour les assemblées de la CRÉ. Il y a eu également quelques publicités.
Autres contributions La CRÉ a travaillé à un projet de refonte du site photomauricie.com dans le but d'actualiser les fonctionnalités de ce répertoire photographique sur la Mauricie et d'évaluer l'ajout de nouvelles photos.	0	1	0	1	En fin d'exercice, ce projet doit faire l'objet de discussions avec les autres partenaires et propriétaires du site que sont les CLD.
La CRÉ a collaboré à l'ébauche d'un projet de commercialisation de la signature Mauricie, conçue en 2004 pour le compte de l'Association touristique de la Mauricie.	0	1	0	1	Quoique le maître d'œuvre de ce projet demeure l'ATR, la CRÉ en est un partenaire de premier plan.
Total Communications		**3**	**6**	**9**	
		33%	67%	100%	

Bilan des activités de la CRÉ de la Mauricie 2004-2005

SOMMAIRE DES TOTAUX

	À faire	En Cours	Fait/ continue	TOTAL
Points de convergence	0	14	67	81
		17%	83%	100%
Gestion des ressources	0	4	6	10
		40%	60%	100%
PMVRMF	2	4	7	13
	15%	31%	54%	100%
Dossiers de concertation	0	7	9	16
		44%	56%	100%
Les communications	0	3	6	9
		33%	67%	100%
TOTAL	**2**	**32**	**95**	**129**
	2%	**25%**	**73%**	**100%**

ANNEXE

ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA CRÉ - 2004-2005

Cité de l'énergie - Centre d'exposition dans l'ancienne aluminerie (Phase2)	90 000 $
TRANSAL 2005 / Rendez-vous d'affaires	11 600 $
Action Plein Air, Comté de Maskinongé	20 000 $
Technopole Vallée du St-Maurice - Évaluation de l'organisme	11 500 $
Soutien en commandite aux organismes et aux évéments régionaux 2005-2006	25 000 $
Communauté d'apprentissage et de pratique	10 000 $
Stratégies d'intégration rapide emploi personnes immigrantes (2e année)	39 850 $
Enquête sur l'érosion de la main-d'œuvre mauricienne	15 000 $
TGV net	200 000 $
Electrobois	225 000 $
Entente portant sur la réussite éducative et l'insertion sociale des jeunes	150 000 $
Carrefour manufacturier 2004	9 700 $
Jeunes et femmes en politique municipale	5 000 $
Aux frontières de l'emploi	15 000 $
Conception exposition "Prendre le bois/S'éclipser en Mauricie"	20 000 $
Salon de la formation professionnelle et technique de la Mauricie (4e édition)	15 000 $
FEM Colloque 2005	8 000 $
Femmes et développement régional	5 400 $
ATR Forum régional sur la promotion	10 000 $
Plan quinquennal régional	100 000 $
Phase de prédémarrage - Centre de formation et de fabrication en aviation générale	50 000 $
TOTAL	**1 036 050 $**

ASSEMBLÉE NATIONALE
No 2392-20051123
document 2 de 2

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE

ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2005

DESSUREAULT
LEBLANC
LEFEBVRE s.e.n.c.
Comptables agréés

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE

SOMMAIRE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4 - 5
Flux de trésorerie	6
Notes aux états financiers	7 - 14
ANNEXES	
Annexe 1 - Dépenses d'administration et d'assemblées	15
Annexe 2 - Revenus et dépenses - projets	16
Annexe 3 - Intérêts versés et garanties de prêts	22

DESSUREAULT
LEBLANC
LEFEBVRE S.E.N.C.
Comptables agréés

Pierre Dessureault, f.c.a.
Pierre Leblanc, f.c.a.
Claude Lefebvre, f.c.a.
Raymond Drouin, f.c.a.
Jacques St-Louis, c.a.
Claude Lacombe, c.a.
Martin Leblanc, c.a.
Stéphane Camirand, c.a.

Manon Hall, c.a.
Sophie Pellerin, c.a.
Stéphanie Massé, c.a.
Sophie Pronovost, c.a.
Francine Landry, c.a.
Marie-Claude Bournival, c.a.
Nancy Forcier, c.a.

Roland Milot, c.g.a.
Hélène Robert, c.g.a.
Lyne Monfette, c.g.a.
Manon Dessureault, c.m.a.
Martin Guay, c.m.a.
Frédéric Trudelle, c.m.a.
Eric Chaput, LL.B., M.Fisc.
Jean-François Gamache, avocat-fiscaliste
Sophie Legault, LL.B., M.Fisc.
Louis-P. de Sève-Bergeron, LL.B., M.Fisc.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs
Conférence Régionale des Élus de la Mauricie
Trois-Rivières (Québec)

Nous avons vérifié le bilan des Fonds d'administration, Fonds du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), Fonds d'aide aux entreprises (F.A.E.), Fonds promotionnel Mauricie et Fonds de développement régional de la **Conférence Régionale des Élus de la Mauricie** du premier exercice se terminant le **31 mars 2005** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au **31 mars 2005** ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour le premier exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Dessureault Leblanc Lefebvre CA
COMPTABLES AGRÉÉS

Trois-Rivières, le 27 avril 2005

950, rue Royale, bureau 104, case postale 1356
Trois-Rivières (Québec) G9A 5L2
Téléphone: (819) 379-0133 Télécopieur: (819) 379-4207

794, 5e Rue, bureau 115
Shawinigan (Québec) G9N 1G1
Téléphone: (819) 536-2561 Télécopieur: (819) 536-2562

internet : info@dllca.com

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
RÉSULTATS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds d'administration	Fonds PMVRMF	Fonds d'aide aux entreprises (F.A.E.)	Fonds promotionnel Mauricie	Fonds de développement régional	Total
Revenus						
Subventions	600 000 $	2 605 296 $	- $	- $	3 066 128 $	6 271 424 $
Intérêts	2 655	125	-	1 204	10 983	14 967
Divers	4 543	-	-	-	-	4 543
Projets (Annexe 2)	29 906	-	-	-	-	29 906
	637 104	2 605 421	-	1 204	3 077 111	6 320 840
Dépenses						
Administration (Annexe 1)	726 040	-	-	-	-	726 040
Intérêts et frais bancaires	-	125	-	4	106	235
Subventions						
Projets promotionnels	-	-	-	100 000	-	100 000
Territoires	-	2 463 239	-	-	-	2 463 239
Projets régionaux	-	142 057	-	-	-	142 057
Projets structurants	-	-	-	-	(7 790)	(7 790)
Ententes spécifiques	-	-	-	-	1 175 000	1 175 000
Diversification économique	-	-	-	-	1 412 369	1 412 369
Autres activités	-	-	-	-	486 550	486 550
	726 040	2 605 421	-	100 004	3 066 235	6 497 700
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(88 936) $	- $	- $	(98 800) $	10 876 $	(176 860) $

DESSUREAULT
LEBLANC
LEFEBVRE s.e.n.c.
Comptables agréés

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

	Fonds d'administration							
	Non affectés	Affectés	Investis en immobilisations	Fonds PMVRMF	Fonds d'aide aux entreprises (F.A.E.)	Fonds promotionnel Mauricie	Fonds de développement régional	Total
Ajustement résultant d'opérations entre apparentés (Note 12)	201 008 $	10 000 $	86 821 $	- $	17 194 $	110 410 $	14 768 $	440 201 $
Augmentation								
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(60 557)	-	(28 379)	-	-	(98 800)	10 876	(176 860)
Acquisitions d'immobilisations	(3 609)	-	3 609	-	-	-	-	-
	(64 166)		(24 770)			(98 800)	10 876	(176 860)
Solde à la fin	136 842 $	10 000 $	62 051 $	- $	17 194 $	11 610 $	25 644 $	263 341 $

DESSUREAULT
LEBLANC
LEFEBVRE S.E.N.C.
Comptables agréés

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
BILAN
Au 31 mars 2005

	2005						Bilan d'ouverture 01-04-2004
	Fonds d'administration	Fonds PMVRMF	Fonds d'aide aux entreprises (F.A.E.)	Fonds promotionnel Mauricie	Fonds de développement régional	Total	Total
ACTIF							
Actif à court terme							
Encaisse	203 577 $	95 247 $	17 194 $	111 610 $	680 102 $	1 107 730 $	574 829 $
Dépôts à terme, 1 %, 15-05-2004	-	-	-	-	-	-	137 000
Dépôts à terme réservé, 1 %, 13-04-2004	-	-	-	-	-	-	10 000
Dépôts à terme réservé, 1 %, 13-04-2005	10 000	-	-	-	-	10 000	-
Comptes à recevoir (Note 2)	68 867	-	-	-	1 473 122	1 541 989	2 915 522
Frais imputables au prochain exercice	25 339	-	-	-	-	25 339	-
	307 783	95 247	17 194	111 610	2 153 224	2 685 058	3 637 351
Placement (Note 3)	1	-	-	-	-	1	1
Immobilisations (Note 4)							
Coût	91 260	-	-	-	-	91 260	104 959
Amortissement cumulé	14 094	-	-	-	-	14 094	-
	77 166	-	-	-	-	77 166	104 959
Autres éléments d'actif, au coût amorti (Note 5)	31 044	-	-	-	-	31 044	-
	415 994 $	95 247 $	17 194 $	111 610 $	2 153 224 $	2 793 269 $	3 742 311 $

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, Administrateur

_____, Administrateur

DESSUREAULT
LEBLANC
LEFEBVRE s.e.n.c.
Comptables agréés

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
BILAN
Au 31 mars 2005

	2005						Bilan d'ouverture 01-04-2004
	Fonds d'administration	Fonds PMVRMF	Fonds d'aide aux entreprises (F.A.E.)	Fonds promotionnel Mauricie	Fonds de développement régional	Total	Total
PASSIF							
Passif à court terme							
Comptes à payer et frais courus (Note 7)	101 026 $	- $	- $	100 000 $	2 127 580 $	2 328 606 $	3 152 360 $
Apports reportés (Note 8)	90 960	95 247	-	-	-	186 207	131 612
	191 986	95 247	-	100 000	2 127 580	2 514 813	3 283 972
Aide gouvernementale reportée (Note 9)	15 115	-	-	-	-	15 115	18 138
	207 101	95 247	-	100 000	2 127 580	2 529 928	3 302 110
ACTIFS NETS							
Investis en immobilisations	62 051	-	-	-	-	62 051	86 821
Affectés (Note 10)	10 000	-	-	-	-	10 000	10 000
Non affectés	136 842	-	17 194	11 610	25 644	191 290	343 380
	208 893	-	17 194	11 610	25 644	263 341	440 201
	415 994 $	95 247 $	17 194 $	111 610 $	2 153 224 $	2 793 269 $	3 742 311 $

ENGAGEMENTS (Note 13)

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
FLUX DE TRÉSORERIE
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

Activités d'exploitation	
Excédent des revenus sur les dépenses	(176 860) $
Ajustements pour :	
Perte sur disposition d'immobilisations	17 309
Amortissement des immobilisations	14 093
Amortissement des autres éléments d'actif	853
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(3 023)
	(147 628)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	
Comptes à recevoir	1 373 533
Frais imputables au prochain exercice	(25 339)
Comptes à payer et frais courus	(823 754)
Apports reportés	54 595
	431 407
Activités d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations	(3 609)
Acquisition d'autres éléments d'actif	(31 897)
Produit de disposition de placement temporaires	137 000
	101 494
Augmentation de l'encaisse	532 901
Encaisse au début	574 829
Encaisse à la fin	1 107 730 $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

1- CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Il rend aussi compte du coût des immobilisations ainsi que des emprunts contractés pour financer l'acquisition d'immobilisations. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont aussi présentés dans ce fonds.

Les autres fonds servent à l'enregistrement des transactions relatives aux programmes.

Méthode du report

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les revenus affectés sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les revenus non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Placement

Le placement, dans une société sans but lucratif contrôlée par l'organisme, n'est pas consolidé. Il est présenté à la valeur d'acquisition.

Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants :

Mobilier et équipement	10 %
Système téléphonique	10 %
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Matériel informatique	20 %

Amortissement des autres éléments d'actif

L'amortissement des frais reliés à la négociation de la convention collective est calculé sur la durée de celle-ci selon la méthode de la ligne droite au taux de 20 %. L'amortissement débutera le 1er avril 2005, soit la date de son entrée en vigueur.

L'amortissement du site internet est calculé selon la méthode de la ligne droite au taux de 33,33 %.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

1- CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre d'aides gouvernementales reportées. Elles sont amorties sur la même base que les immobilisations qui ont donné droit à ces crédits.

Flux de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas les trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme affectés à des garanties ne sont pas inclus dans les espèces et les quasi-espèces.

2- COMPTES À RECEVOIR	2005	Bilan d'ouverture 01-04-2004
Fonds d'administration		
Subventions	- $	27 852 $
Taxes de ventes	24 147	17 452
Autres recevables	3 087	7 019
À recevoir		
Fonds de développement régional	41 633	27 002
	68 867	79 325
Fonds de développement régional		
Subventions	1 473 122	2 836 197
	1 541 989 $	2 915 522 $

3- PLACEMENT	2005	Bilan d'ouverture 01-04-2004
Action de société privée		
Fonds d'aide aux entreprises de la région Mauricie		
Bois-Francs et Drummond inc.		
1 action catégorie "A" (100 %)	1 $	1 $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

3- PLACEMENT (suite)

Les états financiers de la Corporation du Fonds d'aide aux entreprises de la région Mauricie Bois-Francs et Drummond inc. au 31 mars 2005 se résument comme suit :

	2005	Bilan d'ouverture 01-04-2004
Actif	1 $	1 $
Capital-actions	1 $	1 $

4- IMMOBILISATIONS

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	15 797 $	1 580 $	14 217 $
Système téléphonique	14 462	1 446	13 016
Améliorations locatives	23 157	3 860	19 297
Matériel informatique	37 844	7 208	30 636
	91 260 $	14 094 $	77 166 $

	Bilan d'ouverture 01-04-2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	25 337 $	- $	25 337 $
Système téléphonique	14 654	-	14 654
Améliorations locatives	23 157	-	23 157
Matériel informatique	41 811	-	41 811
	104 959 $	- $	104 959 $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

5- AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Négociation de convention	26 779 $	- $	26 779 $
Site internet	5 118	853	4 265
	31 897 $	853 $	31 044 $

6- AVANCES BANCAIRES

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 50 000 $ pour le fonds d'administration. Elle porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % et est renouvelable annuellement.

7- COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS	2005	Bilan d'ouverture 01-04-2004
Fonds d'administration		
Fournisseurs	16 896 $	15 146 $
Salaires et vacances	55 101	60 046
Déductions à la source	22 529	25 249
Frais courus	6 500	6 500
Forum Jeunesse	-	1 000
	101 026	107 941
Fonds de développement régional		
Dû au fonds d'administration	41 633	25 000
Subventions à payer - Projets structurants	344 132	643 624
Subventions à payer - Ententes spécifiques	740 000	180 000
Subventions à payer - Diversification économique	696 965	2 195 795
Subventions à payer - Autres activités	304 850	-
	2 127 580	3 044 419
Fonds promotionel		
Subvention à payer - Association touristique régionale de la Mauricie	80 000	-
Subvention à payer - Commercialisation de la signature Mauricie	20 000	-
	100 000	-
	2 328 606 $	3 152 360 $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

8- APPORTS REPORTÉS	2005	Bilan d'ouverture 01-04-2004
Fonds d'administration		
Solde au début	131 612 $	163 085 $
Apports reçus pour l'exercice suivant	79 074	131 612
Imputés aux résultats	(120 987)	(163 085)
	89 699	131 612
Fonds mise en valeur des ressources du milieu forestier		
Apports reçus pour l'exercice suivant	95 247	-
Solde à la fin	184 946 $	131 612 $
Fonds d'administration		
Composition :		
Services de garde	- $	7 747 $
Promotion de l'économie sociale	1 886	2 511
Observatoire du système régional d'innovation	10 000	45 000
Commandites	1 900	-
Programme de mise en valeur du milieu forestier	-	5 521
Table de concertation des aînés(es) et des retraités(es)	-	41 449
Société de diversification économique des régions	-	24 934
Plan quinquennal	77 174	-
Étude sur la migration des jeunes	-	4 450
	90 960	131 612
Fonds mise en valeur des ressources du milieu forestier		
Projets régionaux	95 247	-
	186 207 $	131 612 $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

9- AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Ministère des Régions			
Améliorations locatives	**18 138 $**	**3 023 $**	**15 115 $**

		Bilan d'ouverture 01-04-2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Ministère des régions			
Améliorations locatives	18 138 $	- $	18 138 $

10- ACTIFS NETS AFFECTÉS

L'organisme a reçu 10 000 $ du ministère des Relations internationales afin de réaliser un plan d'action régional en matière internationale. Au 31 mars 2005, aucun montant n'a été dépensé à cet effet.

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers présentés à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

12- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le 1er avril 2004, le Conseil Régional de Développement de la Mauricie a transféré à notre organisme, la totalité de ses actifs et passifs en vertu de la loi sur le Ministère du Développement Économique et Régional et de la Recherche (MDERR).

L'opération a été comptabilisée selon les normes de présentation régissant les opérations entre apparentés étant donné qu'une partie des deux conseils d'administration était composée des mêmes membres et que ces membres exercaient une influence notable sur les politiques stratégiques de chacun des organismes.

Les éléments nets acquis sont les actifs et les passifs figurant au bilan d'ouverture du 1er avril 2004.

Étant donné que le transfert n'a pas été conclu dans le cours normal des activités et qu'il n'y a pas eu de modifications réelles dans les éléments transférés, l'opération a été comptabilisée à la valeur comptable des biens précédemment inscrits dans les comptes du Conseil Régional de Développement de la Mauricie.

Le transfert des éléments a été effectué sans aucune contrepartie et l'actif net acquis a été inscrit en augmentation de l'actif net à titre d'ajustement résultant d'opérations entre apparentés.

13- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par contrat de bail se terminant le 31 août 2005 pour les loyers et les stationnements, et en février 2010 pour les équipements de bureau et le matériel informatique. Le solde des engagements au 31 mars 2005 s'établit à 85 629 $ et les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2006	55 585 $
2007	7 511 $
2008	7 511 $
2009	7 511 $
2010	7 511 $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

14- STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué depuis le 1er avril 2004 en vertu d'une loi sur le Ministère du Développement Économique et Régional et de la Recherche (MDERR) est un organisme dont la mission consiste au développement de la région de la Mauricie. Il oeuvre au développement de la région dans une perspective de court, moyen et long terme par le biais d'actions concertées des agents de son milieu autour d'objectifs, programmes ou projets de développement faisant l'objet de consensus des intervenants. L'organisme est exempté des impôts sur les revenus.

L'organisme fait suite au Conseil régional de Développement de la Mauricie, celui-ci ayant été aboli par le gouvernement.

Fonds de développement régional

Comme instance régionale représentative, la Conférence Régionale des Élus de la Mauricie est responsable de la gestion du Fonds de développement régional attribué par le gouvernement à la région, à l'intérieur duquel plus d'un million de dollars est consacré aux projets régionaux structurants ainsi qu'aux ententes spécifiques et aux autres activités.

Fonds d'aide aux entreprises

Le Fonds d'aide aux entreprises venait en aide aux entreprises en démarrage et celles en expansion de moins de trois ans d'existence. Le programme s'est terminé au 31 mars 1998. Par contre, les engagements financiers doivent être rendus à terme.

Aucune provision n'est comptabilisée aux états financiers puisque, lors d'une réclamation, le ministère du Développement économique et régional et de la recherche transfère automatiquement les sommes.

Fonds de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF)

La Conférence Régionale des Élus s'est vu déléguer la gestion de sommes en vertu de ce programme par le ministère délégué à la forêt, à la faune et aux parcs. Cette entente est d'une durée de cinq ans. Celle-ci a pour objectif de contribuer au développement social et économique des régions et à la création d'emploi en favorisant la réalisation d'activités qui visent à maintenir ou à améliorer la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
FONDS D'ADMINISTRATION
DÉPENSES D'ADMINISTRATION
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

Annexe 1

Dépenses d'administration	
Salaires	401 337 $
Allocation de départ	90 114
Avantages sociaux	50 082
Assurances	3 040
Abonnement et documentation	1 075
Entretien ménager	2 448
Fournitures de bureau	8 572
Frais de déplacements (TQR, inter-CRÉ et autres)	4 324
Frais d'entretien du matériel informatique et du site internet	5 012
Honoraires	21 122
Location d'équipements	8 537
Loyer et stationnement	29 301
Perfectionnement et gestion des ressources humaines	15 206
Poste et messagerie	2 683
Publicité et outils promotionnels	11 151
Télécommunications	9 373
Taxes et permis	2 372
Dépenses d'assemblées	16 356
Dépenses de dossiers	14 703
Amortissement des immobilisations	14 093
Amortissement des autres éléments d'actif	853
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(3 023)
Perte sur disposition d'immobilisations	17 309
	726 040 $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
FONDS D'ADMINISTRATION
REVENUS ET DÉPENSES - PROJETS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

Annexe 2

MAISON DE LA RÉGION

Revenus	
Fonds de développement régional	41 633 $
Location - Quote-part du CRÉM	29 301
Location	44 305
Entretien ménager des autres locataires	8 038
Location d'équipements et services	8 316
Autres revenus	22 656
	154 249
Dépenses	
Loyer et stationnement	115 607
Entretien ménager	9 997
Location d'équipements et services	8 435
Autres frais	11 497
	145 536
Excédent des revenus sur les dépenses	8 713 $

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Revenus	
Subventions reportées - 2003/2004	625 $
Dépenses	
Forum	625
Excédent des revenus sur les dépenses	- $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
FONDS D'ADMINISTRATION
REVENUS ET DÉPENSES - PROJETS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

Annexe 2 (suite)

SERVICES DE GARDE

Revenus	
Subventions reportées - 2003/2004	7 747 $
Dépenses	
Salaires	6 972
Avantages sociaux	795
Location d'équipements et services	881
Loyer et stationnement	280
Entretien ménager	25
Communications	17
	8 970
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(1 223) $

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER

Revenus	
Subventions reportées - 2003/2004	5 522 $
Dépenses	
Salaires	5 661
Avantages sociaux	560
Location de matériel roulant et d'équipements	94
Déplacements	107
Honoraires	3 670
	10 092
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(4 570) $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
FONDS D'ADMINISTRATION
REVENUS ET DÉPENSES - PROJETS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

Annexe 2 (suite)

TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS(ES) ET DES RETRAITÉS(ES)

Revenus	
Subventions reportées - 2003/2004	41 449 $
Dépenses	
Communications	103
Déplacements	150
Bourses, commandites et subventions	411
Frais de réunion	378
Documentation et formation	100
Subvention remise au fiduciaire	40 307
	41 449
Excédent des revenus sur les dépenses	- $

ÉTUDE SUR LA MIGRATION DES JEUNES

Revenus	
Subventions reportées - 2003/2004	4 450 $
Dépenses	
Mandataire	4 450
Excédent des revenus sur les dépenses	- $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
FONDS D'ADMINISTRATION
REVENUS ET DÉPENSES - PROJETS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

Annexe 2 (suite)

SOCIÉTÉ DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

Revenus	
Subventions reportées, frais de gestion - 2003/2004	24 934 $
Dépenses	-
Excédent des revenus sur les dépenses	24 934 $

OBSERVATOIRE DU SYSTÈME RÉGIONAL D'INNOVATION

Revenus	
Subventions reportées - 2003/2004	35 000 $
Dépenses	
Observatoire régional	35 000
Excédent des revenus sur les dépenses	- $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
FONDS D'ADMINISTRATION
REVENUS ET DÉPENSES - PROJETS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

Annexe 2 (suite)

PLAN QUINQUENNAL

Revenus	
Fonds de développement régional	22 825 $
Dépenses	
Honoraires professionnels	22 825
Excédent des revenus sur les dépenses	- $

COMMANDITES

Revenus	
Fonds de développement régional	23 100 $
Dépenses	
Commandites	23 100
Excédent des revenus sur les dépenses	- $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
FONDS D'ADMINISTRATION
REVENUS ET DÉPENSES - PROJETS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

Annexe 2 (suite)

FORUM "PLACE AUX CITOYENS"

Revenus	
Autres revenus	41 412 $
Dépenses	
Forum	40 440
Excédent des revenus sur les dépenses	972 $

AUTRES PROJETS

Revenus	
Autres revenus	2 831 $
Dépenses	
Location d'équipements et services	263
Divers	1 488
	1 751
Excédent des revenus sur les dépenses	1 080 $

TOTAL DES REVENUS NETS DES PROJETS	29 906 $

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
FONDS D'AIDE AUX ENTREPRISES (F.A.E.)
INTÉRÊTS VERSÉS ET GARANTIES DE PRÊTS
Du premier exercice terminé le 31 mars 2005

Annexe 3	Intérêts versés	Remises d'intérêts accordées	Garanties de prêts utilisées
Auberge du Lac Sacacomie inc. (1)	- $	- $	- $
TecFab International inc.	-	55 500	185 000
	- $	55 500 $	185 000 $
Couverture de perte en capital - 40 %			74 000 $

(1) garantie de prêt échue dans l'année